



REGLEMENT 2024

Organisation

Du samedi 14 septembre au dimanche 15 septembre 2024, le C.L.U.B. Savoie organise un événement intitulé « LE TOUR DU MON BLANC », 24^{ième} édition. Lieu : SAINT GERVAIS MONT BLANC

Véhicule admis

Sont admis à participer les voitures anciennes immatriculées avant le 31 décembre 1984 (plus de 40 ans). Toutefois des voitures de moins de 40 ans ainsi que des voitures d'exception pourront être admises après accord du comité d'organisation. Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est fixé à 70 voitures
L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans donner de raison.

Prescriptions générales

Le règlement prévoit la prise en charge pendant la durée de la manifestation de deux personnes par voiture. Les participants devront posséder un permis de conduire valable aux termes de la loi, ainsi qu'une assurance pour le véhicule. Durant la manifestation, ils devront strictement respecter les législations en cours dans les pays traversés, les dispositions du code de la route ainsi que les ordres et observations des représentants de police, gendarmerie, douanes et des responsables.

Droits d'engagements

Le TOUR DU MONT BLANC est un rallye sur invitation, l'engagement est fixé à 490 € jusqu'au 30 juin. En cas de désistement avant le 15 juillet : remboursement total, entre le 16 juillet et le 31 août remboursement de 40 €, il ne sera en aucun cas remboursé après le 1 septembre.

Il comprend la mise à disposition du road book, plaque, le repas du samedi soir et du dimanche midi, l'hébergement du samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin et la remise des prix.

Les engagements devront nous parvenir accompagnés du paiement et d'une photo du véhicule à l'adresse suivante : (tout dossier incomplet sera systématiquement refusé)

C.L.U.B. Savoie
1040 Rue de la Plaine
74800 AMANCY

Assurances

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux participants du fait des dommages corporels ou matériel causés aux spectateurs, a des tiers ou aux participants.

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive, les assurances individuelles des participants se maintiennent durant la manifestation.

Contrôle technique

Toutes les voitures doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques (contrôle technique à jour). Les véhicules participants subiront un contrôle visuel avant l'entrée au parc, celui-ci portera sur les éléments de sécurité de la voiture : éclairage, clignotants, balai d'essuie-glace en état. Nous vous conseillons un jerrican d'eau et nous préconisons un extincteur correctement fixé (date de péremption valable)

Assistance technique

Durant la randonnée un véhicule d'assistance est prévu. Nous pensons que vous êtes couvert par une assurance assistance. En cas de panne entraînant l'abandon, les véhicules seront rapatriés dans un premier temps au garage le plus proche.

Déroulement de l'épreuve

L'accueil s'effectuera à partir du samedi 14 septembre à 10h00 à SAINT GERVAIS LES BAINS

Départ de la 1^{er} voiture à partir de 12h45

La randonnée se déroulera sur 2 jours :

- SAINT GERVAIS MONT BLANC – BOURG SAINT MAURICE (samedi)
- BOURG SAINT MAURICE – SAINT GERVAIS MONT BLANC (dimanche)

Des contrôles de passage seront effectués sur l'intégralité du parcours pour vérifier le passage effectif des participants sur l'itinéraire.

- ➔ Lors des arrêts, l'emplacement du stationnement sera défini par l'organisation. (suivre les indications des bénévoles)

A noter que tout reste dans un esprit amical.

Publicité

Tous les véhicules abordant une publicité contraire à l'esprit des organisateurs et pouvant leur porter préjudice seront immédiatement exclus sans aucun dédommagement

Divers

Ne pas oublier votre carte d'identité ou passeport pour un éventuel contrôle au passage des douanes. Par acceptation de leur engagement, les conducteurs et leurs passagers acceptent les conditions de ce règlement, ils acceptent également d'être filmé et photographié et l'organisation pourra utiliser ces supports pour publication dans des magazines, média ...

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'éditer des prescriptions complémentaires qui auront le même caractère impératif que celle de ce règlement. L'interprétation du règlement et du seul ressort du comité d'organisation.

Confirmation de l'engagement

Etant donné que nous recevons de nombreuses demandes, il sera procédé à une sélection afin d'avoir un plateau de véhicule diversifié, le comité de sélection se réunira le 25 août. Les engagements seront triés dans un premier temps par ordre d'inscription, puis par marque et enfin par modèle. Les équipages qui auront été retenus seront avisés par lettre ou par mail dans la première semaine de septembre et seront invités à participer à l'événement, l'heure de départ vous sera donnée dans l'ordre de la plus ancienne à la plus récente.



C.L.U.B. Savoie – 1040 Rue de la Plaine – 74800 AMANCY